



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
16 juin 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 7 a) de l'ordre du jour

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Bilan de l'application de la décision 1/CP.10

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Bilan de l'application de la décision 1/CP.10

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-cinquième session sur la base du texte du projet de décision figurant à l'annexe IV du document FCCC/SBI/2010/10, en tenant compte de toutes les décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties à sa seizième session, en vue de lui recommander un projet de décision pour adoption.
2. Le SBI a pris note des progrès réalisés dans l'application des mesures transitoires mentionnées dans les conclusions qu'il avait formulées à sa trente-troisième session¹.

¹ FCCC/SBI/2010/27, par. 82 à 90.